

VILLE DE BEGLES
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
2007-2009

Sommaire

Introduction

Le contexte général	Pages 3 à 6
Organigramme fonctionnel	Page 7

Les Thématiques

Habitat et Cadre de vie	Pages 8 à 10
Emploi et Développement Economique	Pages 11 à 14
Action Educative	Pages 15 à 18
Santé et Développement Social	Pages 19 à 22
Citoyenneté et Prévention de la Délinquance	Pages 23 à 26

Les schémas d'orientation par territoire

Quartier Yves FARGE-Nord est

Habitat et Cadre de vie	Page 27
Emploi et Développement Economique	Page 28
Action Educative	Page 29
Santé et Développement Social	Pages 30 et 31
Citoyenneté et Prévention de la Délinquance	Page 32

Quartier du PATY

Habitat et Cadre de vie	Page 33
Emploi et Développement Economique	Page 34
Action Educative	Page 35
Santé et Développement Social	Page 36
Citoyenneté et Prévention de la Délinquance	Page 37

Quartier THOREZ-GOËLANDS

Habitat et Cadre de vie	Page 38
Emploi et Développement Economique	Page 39
Action Educative	Page 40
Santé et Développement Social	Page 41
Citoyenneté et Prévention de la Délinquance	Page 42

Quartier MONMOUSSEAU

Emploi et Développement Economique	Page 43
Action Educative	Page 44
Santé et Développement Social	Page 45
Citoyenneté et Prévention de la Délinquance	Page 46

BEGLES, ville de 24 500 habitants¹ (22 538 au dernier RGP de 1999) située en première périphérie de la Communauté Urbaine de BORDEAUX voit son évolution sociodémographique et urbaine fortement marquée par les grandes mutations de l'agglomération et par sa propre histoire sociale fondatrice d'une forte identité locale.

La persistance d'une importante pression immobilière accentuée par la prochaine arrivée du tramway au sein de la ville et les effets de l'étalement urbain constituent des facteurs primordiaux qui, dans un contexte économique difficile fragilisent les populations des quartiers les plus défavorisés.

Ces quartiers concentrant plus de la moitié des logements sociaux de la commune (qui représentent plus de 34% du total des logements béglaïes) restent ainsi des espaces de stigmatisation au risque d'une relégation sociale, éducative, culturelle ou économique de leurs habitants.

Cette tendance déjà repérée dès 1989 et confirmée lors de l'élaboration de la convention Territoriale 2000/2006 du contrat de Ville de l'agglomération, avait conduit à une démarche volontariste de développement social et urbain en direction de ces quartiers.

Les disparités géographiques constatées tant au niveau local, qu'au niveau de l'agglomération ont nécessité une prise en compte spécifique de ces problématiques en définissant notamment les périmètres prioritaires. Ces zones au nombre de 4, (*cf. annexe 1*) représentant plus d'un cinquième de la population béglaïe, restent aujourd'hui encore, à des degrés divers, des secteurs où se cumulent les inégalités dans un cadre d'habitat en mutation.

Tout en reprenant et en poursuivant des orientations définies autour des axes du projet de Ville de la convention territoriale 2000/2006, **le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de BEGLES** prendra en compte **de nouvelles réalités**. En effet dans leur grande majorité les territoires prioritaires de la commune de BEGLES ont fait l'objet **d'actions majeures dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie**. La restructuration du quartier MONMOUSSEAU a précédé l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) des quartiers Nord-Est/Yves FARGE et THOREZ qui est aujourd'hui en cours avant que ne soit engagée la réhabilitation de la cité du PATY qui est en phase de programmation.

Ces profonds changements ont nécessité la mise en œuvre de mesures d'accompagnement spécifiques en direction des populations concernées qui ne peuvent toutefois répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées. Une mobilisation durable et

¹ Les estimations 2006 établies par l'INSEE font apparaître un accroissement de la population locale au cours des 7 dernières années de près de 9% ce qui porterait le nombre d'habitants de la commune à 24 500.

en profondeur sur des thématiques essentielles doit être poursuivie sur l'ensemble de ces territoires en tenant compte de la définition d'une nouvelle géographie prioritaire.

C'est en ce sens qu'il est proposé d'élaborer et de mettre en œuvre le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de BEGLES pour la période 2007/2009.

Territoires du Contrat de Cohésion Sociale de la Ville de BEGLES

Sans remettre en cause la classification et la délimitation géographique des zones prioritaires issues du pacte de relance pour la Ville de 1996 (cf. annexe 2), une nouvelle approche spécifique est engagée en matière de soutien aux actions d'accompagnement au sein de ces quartiers.

Ainsi un ciblage particulier sera envisagé dans les secteurs faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain en cours ou à venir, conformément à la définition proposée par l'Etat (cf. annexe 3) pour la classification de ces secteurs en groupe 1 (Yves FARGE/Nord-Est) et 2 (Cité du PATY).

Toutefois ces principes devront s'articuler au niveau local avec l'architecture d'intervention des divers acteurs de terrain dont beaucoup d'actions s'étendent sur l'ensemble des quartiers prioritaires et intègrent également l'ensemble THOREZ-GOELANDS et la cité MONMOUSSEAU (groupe 3).

Thématiques prioritaires

En reprenant globalement les propositions de l'Etat sur les 5 domaines d'actions prioritaires, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de BEGLES se veut être un ensemble cohérent autour d'objectifs généraux qu'il apparaît difficile d'atteindre en ne s'attachant qu'à l'une ou l'autre des thématiques abordées.

Ce plan d'actions défini par thématique et par quartier ne peut cependant se traduire de façon opérationnelle sous cette forme sectorisée. Il fera alors l'objet d'un programme présenté au travers des « fiches actions » regroupant plusieurs objectifs opérationnels qui relèvent parfois de thématiques différentes.

Le programme d'actions s'appuiera notamment sur des dispositifs préexistants ou en cours d'élaboration (Plan Local d'Insertion par l'Emploi ; Gestion Urbaine de Proximité ; Atelier Santé Ville ; Contrat Educatif Local ; Contrat Local d'Accompagnement Scolaire ; Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance...) en ne prenant en compte que l'intervention en direction des populations des quartiers ciblés.

Pilotage et Evaluation

Le pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de BEGLES sera conduit autour de trois niveaux de coordination (cf. organigramme) :

- ▶ Le Comité de pilotage institutionnel
- ▶ Une cellule de développement interne à la collectivité
- ▶ Une coordination élargie de tous les acteurs de terrain du CUCS

Le Comité de Pilotage Institutionnel

- Cette instance définit les orientations stratégiques à mettre en œuvre sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

- Elle examine et valide les programmes d'actions
- Elle évalue la politique mise en œuvre et est garante de sa cohérence
- Elle se réunit au minimum deux fois par an
- Elle est copilotée par le Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire
- Elle est composée de :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture

Monsieur le Maire de la commune de BEGLES

Monsieur l'adjoint à la Politique de la Ville

Mesdames et Messieurs les adjoints référents et élu(e)s des quartiers

Les services de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la CUB

Monsieur le Directeur de l'ACSE

Monsieur le Directeur de la CAF de la Gironde

Messieurs les directeurs des organismes HLM concernés

Monsieur le Procureur de la République

Madame la Directrice Générale des services de la Ville

Monsieur le Chef de Projet CUCS de la Ville

Mesdames et Messieurs les référents Thématiques de la Ville

La cellule interne de développement

Elle est en charge de coordonner l'ensemble des interventions thématiques qui sont portées à chaque fois par un élu et un cadre administratif référents

Elle est composée de :

Monsieur l'adjoint à la Politique de la Ville
Madame la Directrice Générale des services de la Ville
Monsieur le Chef de Projet CUCS de la Ville
Mesdames et Messieurs les référents Thématiques de la Ville

La coordination élargie

Elle est animée par l'adjoint à la Politique de la Ville et le chef de Projet CUCS et réunit tout au long de l'année, l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels qui développent des actions intégrées au CUCS de la Ville de BEGLES.

Elle constitue l'outil essentiel de partenariat entre tous les acteurs et doit permettre la mise en cohérence et la réactivité des actions au plus près des publics.

Au sein de cette coordination, le suivi opérationnel des divers dispositifs contractuels locaux (*Plan Local d'Insertion par l'Emploi ; Gestion Urbaine de Proximité ; Atelier Santé Ville ; Contrat Educatif Local ; Contrat Local d'Accompagnement Scolaire ; Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance...*) est également abordé, ce qui permet ainsi à l'ensemble des partenaires d'être impliqué dans une démarche de projet global en matière de Politique de la Ville.

Les correspondants administratifs ou conseillers territoriaux des différents partenaires institutionnels (CAF ; Conseil Général ; Conseil Régional ; CUB ; services de l'Etat) sont également informés de la date et de l'ordre du jour de cette coordination et sont invités à participer à celle-ci chaque fois qu'ils le jugent opportun.

L'évaluation

Le dispositif d'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de BEGLES prendra en compte à la fois les critères opérationnels de chacune des actions développées tout en s'attachant à traduire la nécessaire globalité des objectifs poursuivis.

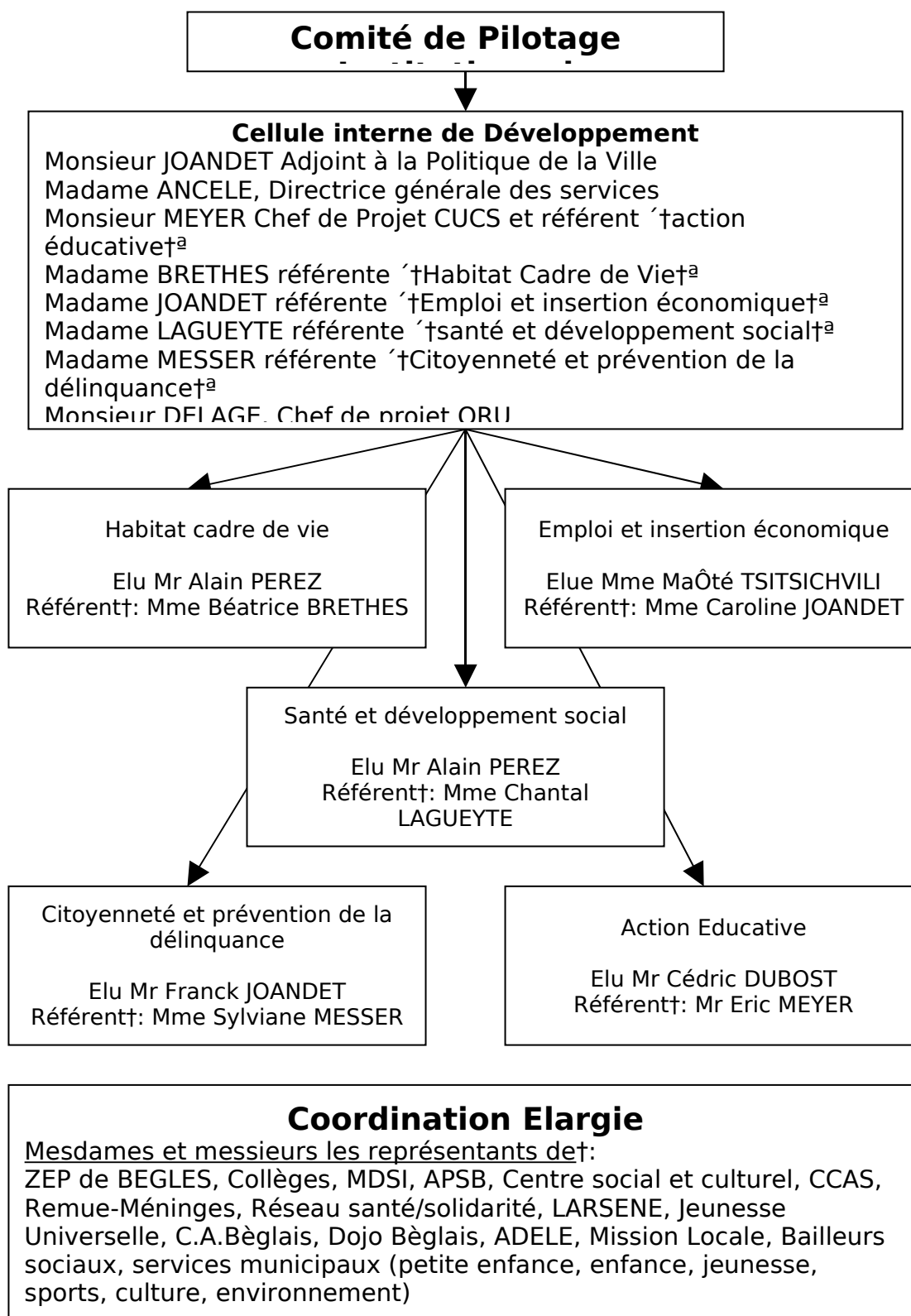
Ainsi au-delà des données brutes chiffrées qui seront un point d'éclairage en relation avec le plan d'action, chaque fiche « Projet » mettra en valeur les aspects qualitatifs observables en rapport avec les objectifs généraux définis dans les différentes thématiques prioritaires.

Un bilan annuel sera établi sous forme de point d'étape pour les actions pluriannuelles et servira de support à un ajustement des actions tant en matière de moyens que d'orientation.

Enfin un travail méthodologique sera engagé avec les partenaires institutionnels et les acteurs de terrain afin de définir les conditions d'évaluation globale du CUCS à l'issue de trois premières années.

Organigramme

0



CUCS Ville de BEGLES
Orientations 2007/2009
Habitat et Cadre de vie

La commune de BEGLES représente à ce jour 3 387 logements sociaux (pour 9 683 résidences principales soit 34,97%) qui s'intègrent dans une structure multipolaire formant une spécificité urbaine autour d'une mosaïque de quartiers à forte identité.

Quatre grands ensembles concentrent toutefois la majorité de cet habitat social (Yves FARGE ; THOREZ-GOELANDS ; MONMOUSSEAU-PATY ; Le DORAT) dont 80% du patrimoine immobilier a été créé il y a près de 40 ans.

A des degrés divers, ces quatre « cités » n'offraient plus un cadre de vie adapté aux besoins actuels de la population, subissant ainsi une perte d'attractivité et une stigmatisation de leurs habitants captifs de ces logements en raison de leur situation socio-économique fragile.

La dégradation de certains bâtis, l'absence ou l'inadéquation des équipements publics, les situations d'enclavement, les nuisances d'usage des espaces collectifs sont autant de facteurs qui ont nourri la réflexion pour aboutir aux projets de renouvellement urbain sur les secteurs Monmousseau-Paty, Yves Farge et Thorez-Goélands.

La priorité a été donnée dans un premier temps au quartier **Monmousseau**. La restructuration urbaine du quartier a permis, avec la reconstruction de 114 logements neufs, de développer une mixité sociale dans un ensemble en grande difficulté et d'ouvrir ce quartier notamment avec l'aménagement d'espaces de loisirs d'intérêt communal autour du lac situé à proximité et d'équipements publics comme la crèche FRIMOUSSE, le Point Accueil Jeunes à la Maison des Lacs et les locaux mis à disposition de l'association Remue-Méninges. Comprenant aujourd'hui, au total 280 logements sociaux gérés par 4 bailleurs, ce quartier nécessite une attention particulière en matière d'accompagnement social des habitants pour que puisse être envisagé, à terme, un « retour dans le droit commun ».

Dans un second temps, c'est le quartier **Yves Farge/ Nord-Est** qui vient de faire l'objet d'une convention signée le 28 avril 2005, au titre du Programme National de Rénovation Urbaine.

Ce projet vise une recomposition profonde de l'ensemble de ce quartier, tant dans le domaine de la diversification de l'Habitat (avec la démolition puis reconstruction de 286 logements sociaux sur site ou à proximité, la réhabilitation des 162 logements sociaux conservés et la

construction de 720 logements en programmes locatifs privés et en accession), que dans celui des équipements et des activités économiques avec la création du pôle économique et culturel « Terres Neuves ». Cette opération vise également le désenclavement de cette cité avec l'arrivée du tramway, au cœur même de cet ensemble et l'aménagement de la place des Terres Neuves avec la venue de nouveaux commerces de quartier.

Ce projet est en cours de réalisation puisque 140 logements ont été construits, 152 familles relogées, 18 logements démolis et 134 le seront au cours de l'année 2007. Cette transformation en profondeur du quartier nécessite un grand nombre d'actions d'accompagnement des habitants dans leur environnement actuel mais également futur, qui sont déclinées dans la fiche thématique territoriale jointe.

Le quartier **Thorez-Goélands** est composé de 655 logements gérés par 2 bailleurs.

La résidence des *Goélands*, composée de 85 logements sociaux gérés par la « Maison Girondine », a fait l'objet d'une réhabilitation du bâti associée à une requalification des espaces résidentiels.

La résidence *Thorez*, composée de 60 logements en copropriété et de 510 logements sociaux gérés par la « SAEMCIB », n'avait fait l'objet d'aucune réhabilitation depuis sa construction en 1970.

Les études sociales et urbaines réalisées ont mis en évidence la nécessité d'intervenir sur ce site pour développer la qualité résidentielle de la cité Thorez, en considérant l'ampleur que pourraient prendre les dérives observées au vu du nombre de logements, de la densité et de la configuration introvertie de cet ensemble et de renforcer l'intégration des deux cités autour de l'axe Ferdinand Buisson.

C'est donc à ce titre que ces interventions ont été prises en compte dans la convention signée en avril 2005, au titre du Programme National de Rénovation Urbaine.

Au delà des travaux de réhabilitation des logements de la résidence Thorez actuellement en cours, il est prévu la requalification des espaces extérieurs de la cité, l'intégration urbaine de cette cité dans son environnement et le renforcement d'un pôle de quartier autour de l'axe Ferdinand Buisson, fédérant les différentes opérations d'habitat, d'équipements et activités présentes sur le site ainsi que la création d'une véritable place urbaine entre les 2 cités. A chaque étape, les habitants et les associations installées sur le quartier sont étroitement associés.

Quant à la cité du **Paty**, l'étude sociale et urbaine, réalisée en 2005 conjointement par la Ville et le Bailleur, vient d'aboutir à la décision de réaliser une réhabilitation et un dossier doit être déposé tout prochainement auprès de l'ANRU, au titre d'opération isolée puisqu'elle porte sur 86 logements.

Ce projet prévoit la démolition puis la reconstruction des 29 maisons basses, la réhabilitation des 57 logements des 2 immeubles collectifs et la construction de 14 logements supplémentaires en semi-collectif, le tout sur site.

Il prévoit également la requalification des voiries, la création de voies dédiées aux déplacements doux et la création d'un grand parc public, en frange de l'estey.

Compte tenu du nombre important de familles aux revenus modestes, et de la volonté de la ville de reloger sur place les habitants qui le souhaitent, il semble nécessaire de réaliser une enquête sociale du même type que celle menée sur le projet Yves Farge afin de prendre en compte leurs attentes et leurs besoins.

Ces aménagements devront également s'accompagner d'actions permettant aux habitants de cette cité d'utiliser les équipements et services offerts sur la commune et en particulier sur le site proche du quartier Monmousseau.

S'appuyant sur les enseignements des opérations réalisées sur le quartier Monmousseau et sur celles en cours sur le quartier Yves Farge et M. Thorez, le succès de ces opérations implique un partenariat renforcé entre l'Etat, la ville, la Communauté Urbaine et les bailleurs sociaux.

La participation des habitants, la qualité des projets, l'accompagnement social des familles dans leur relogement, le renforcement de la gestion urbaine de proximité tout au long de la phase des travaux et au delà sont également des conditions indispensables de réussite. C'est la raison pour laquelle des « ateliers d'habitants » sont (ou seront) créés sur chaque site.

La coordination

Compte tenu du Comité de Pilotage mis en place dans le cadre de l'ORU et des partenaires impliqués, il est proposé que le suivi annuel de cette thématique soit assuré par ce comité.

CUCS Ville de BEGLES
Orientations 2007/2009
emploi et développement économique

Préambule

La Commune de Bègles depuis le 01/01/2001, confie à A.D.E.L.E, association pour le développement local et l'emploi, support du P.L.I.E. des Graves une mission de mise en cohérence dans le cadre des orientations qu'elle a définies dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion par l'activité économique

Cette mission a pour priorité de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi durable des personnes les plus en difficulté en particulier les habitants issus des quartiers prioritaires classés :

- Catégorie 1 : ZRU Quartier Nord-Est
- Catégorie 2 : cité du Paty,
- Catégorie 3 : ZUS Thorez-Goélands et cité Monmousseau.

A ce jour **38% des bénéficiaires du PLIE suivis, résident dans ces quartiers.**

L'articulation emploi et développement économique s'inscrit au travers d'actions menées conjointement par le service action économique de la ville de Bègles, le PLIE et le club d'entreprises B3E (Bègles Entreprendre pour l'Economie et l'Emploi)

Dès 2003, la ville de Bègles, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain des quartiers Yves Farge et Maurice Thorez a sollicité le P.L.I.E. des Graves pour initier des actions favorisant l'accès à l'emploi des habitants de ces quartiers.

C'est ainsi qu'ont été mis en œuvre depuis 2 ans ,4 chantiers d'insertion, une régie des quartiers et la clause d'insertion dans les marchés publics.

En 2006, un chantier formation découverte des métiers du bâtiment et pré qualification a été réalisé à la demande de la ville de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu.

La clause d'insertion depuis sa mise en œuvre (avril 2005) systématique dans les marchés a permis de générer une offre d'emploi supplémentaire pour les habitants des quartiers prioritaires.

Sur l'ORU Yves farges, 3641 heures de travail ont été réalisées en 2005 et 6740 en 2006 .
À ce jour, 59 % des personnes recrutées résidaient en ZUS .

Les priorités de la ville de Bègles dans le cadre du CUCS

1 / Confier à ADELE au travers du PLIE la mise en œuvre et la coordination du volet emploi et développement économique du CUCS en lien étroit avec le service action économique de la ville et la SAEMCIB, maître d' ouvrage de l'ORU

2 / Favoriser l'accompagnement renforcé et la gestion des parcours vers l'emploi durable des 16-25 ans et 26 et + en s'appuyant sur les actions du PLIE et de la Mission Locale.

Parmi ces actions il conviendra de conforter ou de développer les actions suivantes :

Accompagnement renforcé vers l'emploi durable par les référents PLIE (ANPE, CCAS, Mission Locale)

Accueils Emploi au sein des quartiers prioritaires, notamment sur le centre social et la maison des Lacs

Actions spécifiques permettant l'accès aux actions de droit commun notamment pour les publics en situation d'exclusion refusant d'entrer dans ces dispositifs

Actions spécifiques en direction des entreprises entrant dans le périmètre de l'ORU et des quartiers prioritaires pour favoriser le rapprochement avec les habitants des quartiers

Mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics ORU et hors ORU

Développement de l'offre d'insertion par l'activité économique « métiers du bâtiment et de l'environnement » en s'appuyant en priorité sur les SIAE du territoire notamment :

- Arcins Environnement Service
- Arcins Entreprise
- La Gabare
- Réagir
- Bâtiment des Graves

Il serait souhaitable de quantifier les places réservées aux jeunes 18-25 ans résidant dans les quartiers

Une attention particulière doit être portée à la régie des quartiers « La Gabare » qui à ce jour a recruté à 100% des habitants des quartiers prioritaires (soit 12 personnes)

Soutien des porteurs de projet et aide au démarrage de l'activité

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier Yves Farge - Terres Neuves, la Ville de Bègles et la SAEMCIB réalisent le réaménagement complet du quartier, en termes de logements, de circulation et d'accueil d'activités économiques et commerciales.

Il est notamment prévu dans cette opération globale la réhabilitation des bâtiments non démolis de la cité Yves Farge.

Les rez-de-chaussée de ces bâtiments, actuellement composés de halls d'entrée, de logements et de caves, seront totalement réhabilités.

Ils accueilleront non seulement les halls d'entrée des logements des étages, mais également des locaux destinés à des activités professionnelles.

Le projet concernant ces rez-de-chaussée consiste à favoriser la création d'entreprises et d'emplois dans ce quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville, en accompagnant les porteurs de micro-projets et les créateurs de micro-entreprises.

L'ensemble de ces locaux pourra être mis à la disposition de ces entrepreneurs habitant les quartiers prioritaires de la Ville de Bègles, et des services annexes à l'hébergement leur seront fournis.

Ce projet permet d'accompagner la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires, de développer l'emploi sur la commune de Bègles, et de favoriser l'intégration professionnelle des habitants de ces quartiers.

Actions de remise à niveau dans le cadre de l'atelier de pédagogie personnalisée et d'alphabétisation mises en œuvre par l'INSUP Bègles

En 2006, 23 personnes issues des quartiers Politique de la Ville de Bègles (Dorat 2, Yves Farges 8, Monmousseau 1 , Paty 6 , Thorez 6) ont bénéficié d'actions de formation dans le cadre de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée, ce qui représente un total de 1909 heures de formation.

En 2006, 14 personnes issues des quartiers Politique de la Ville (Yves Farges 8, Paty 4, Thorez 2) ont pu intégrer l'Atelier de Formation Linguistique pour y acquérir les savoirs linguistiques et socioculturels de base nécessaires dans les différentes situations de la vie quotidienne, ce qui représente un total de 1693 heures de formation.

3 / Création d'un pôle emploi au cœur de la ZRU Quartier Nord-EST

L'objectif est de regrouper en un lieu unique les structures chargées de l'accès à l'emploi, l'insertion par l'activité économique et la formation.

Ce Pôle pourrait constituer une antenne d'une future Maison de l'Emploi dépassant les frontières du territoire du PLIE .

Le "Pôle Emploi" sera situé aux Terres Neuves et pourrait regrouper de façon permanente :

- la CRESS Aquitaine, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, l'Union Régionale des SCOP d'Aquitaine (entreprises coopératives) et l'association "Aquitaine Active" (fonds régional de garantie)
- l'ANPE avec un service déconcentré de l'agence de Bègles ;
- l'association ADELE PLIE des Graves, la Mission Locale des Graves,
- l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) et l'atelier de formation linguistique assurés par l'INSUP
- D'autres partenaires tels que l'ASSEDIC, la CCI, la Chambre des Métiers et l'association "Remue-Méninges" (soutien scolaire collèges-lycées) participeraient de façon plus ponctuelle, au travers d'accès à leurs serveurs télématiques, de permanences et/ou réunions d'informations.

CUCS Ville de BEGLES
Orientations 2007/2009
Action Educative

Signataire d'un **Contrat Educatif Local** depuis 1999, la ville de BEGLES a inscrit son action éducative au cœur des politiques enfance et jeunesse locales.

Cette priorité s'est notamment concrétisée au sein des quartiers « politique de la Ville » en complémentarité avec l'action des établissements scolaires classés en ZEP.

L'accompagnement à la scolarité et plus largement l'accompagnement de l'enfant et du jeune autour de l'école font partie des actions inscrites au contrat de Ville depuis plusieurs années lorsqu'elles concernent les publics issus des quartiers prioritaires (Z.U.S.).

Le **projet éducatif** de la Ville de BEGLES outil de référence pour tous les acteurs éducatifs locaux intègre un certain nombre d'objectifs qui prennent en compte la spécificité des territoires les plus fragilisés à travers :

Le développement du sentiment de citoyenneté pour lutter contre l'exclusion.

La création de lieux de rencontres, d'échanges et d'écoute, notamment dans les zones « sensibles » tout en favorisant la mobilité et la mixité des publics.

Le soutien à une démarche partenariale avec le tissu associatif local

La mise en valeur de l'intégration sociale et économique des jeunes, en réconciliant acteurs et consommateurs.

L'accompagnement du jeune et de la famille dans l'élaboration de leurs choix éducatifs et de loisirs.

Ces objectifs restent aujourd'hui prioritaires, mais nécessitent une optimisation du fonctionnement des structures d'accueil, un renforcement du suivi individualisé des publics les plus fragiles et une meilleure articulation du travail entre les différents acteurs locaux.

-1- Les structures d'accueil

Compte tenu de la géographie locale, il est ainsi proposé de construire la transversalité des actions dans une **démarche territorialisée** qui réinscrira les actions éducatives développées dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans une logique plus globale. (cf. schéma de principe annexé)

Dans le domaine de l'enfance nous nous appuyerons sur 4 secteurs correspondant aux découpages de la carte scolaire, dans chacun desquels pourra être implanté un **point d'accueil enfance** accueillant indifféremment les enfants de 6 à 12 ans du secteur. Parmi ces structures, 3 concerneront les quartiers prioritaires de la politique de la Ville :

- Le point d'accueil Enfance Joliot-Curie sur le quartier MONMOUSSEAU/PATY
- Le point d'accueil Enfance Marcel SEMBAT sur le quartier Nord-Est/Yves FARGE
- Le Point d'Accueil Enfance Ferdinand BUISSON sur le quartier THOREZ

En créant de nouvelles proximités avec les utilisateurs potentiels de ces structures nous pourrions en faciliter l'accès pour les familles les plus en besoin sur le plan éducatif. De plus en situant ces accueils dans des locaux mitoyens de ceux des écoles du quartier, nous pourrions privilégier la complémentarité avec les accueils périscolaires dans une logique de continuité avec les projets d'école. De nouveaux partenariats seront également facilités avec les actions d'**accompagnement scolaire** développées autour de ces écoles situées en ZEP.

En matière de jeunesse la sectorisation correspondant aux deux collèges de la Commune sera le cadre de définition de notre action. La création de **lieux de référence pour les jeunes** dans chacun de ces secteurs pourra compléter le travail déjà engagé au sein des collèges sur le temps périscolaire. Ces espaces nouveaux seront avant tout considérés comme des **structures d'accueil ouvertes** à tous et ayant vocation à être des lieux de rencontres et de convivialité avant d'être des supports d'activités. Ils seront situés, l'un au sein du quartier MONMOUSSEAU/PATY (maison des lacs) et l'autre sur le site des Terres Neuves intégré à l'opération de renouvellement Urbain Nord-Est/Yves FARGE. Ce dernier sera aménagé en s'appuyant sur le projet de création d'un « café-son » dédié à la jeunesse avec le Cabinet Musical du Docteur LARSENE.

L'encadrement de l'ouverture de ces structures pourra être conduit en lien avec les jeunes eux-mêmes dans une démarche de responsabilisation sous la forme d'une co-animation des temps d'accueil avec les agents du service municipal de la jeunesse.

Ces nouveaux « outils » de la politique municipale en direction de l'enfance et de la jeunesse seront développés en cohérence et complémentarité avec la création du **centre social et culturel** à l'échelle du territoire communal.

-2- Les dispositifs de concertation et de coordination

Notre Commune en inscrivant son action en partenariat avec le tissu associatif local et les acteurs institutionnels (Contrat de Ville ; ORU ; Contrat Educatif Local ; Contrat Temps Libre ; Contrat Enfance ; Contrat Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance ; VVV ;

Contrat de Développement Durable) a développé de multiples Comités de Pilotage et temps de coordination au détriment parfois d'une lisibilité d'ensemble.

En nous appuyant d'une part sur la **logique de la Politique de la Ville** et d'autre part sur le **Projet Educatif Local** nous envisageons de recentrer nos espaces de coordination avec tous les partenaires locaux autour de deux instances prenant en compte de façon complémentaire l'ensemble des questions liées à ces secteurs (urbanisme ; action sociale ; logement ; emploi ; formation ; Education ; Prévention ; Accès au sport et à la Culture...). Ces deux instances pourront évoluer dans leur configuration en fonction des sujets traités, mais constitueront des **points de repère pour tous les acteurs locaux**.

-3- Un renforcement des suivis individualisés des publics les plus fragiles

Au delà du suivi des familles les plus marginalisées réalisé par les travailleurs sociaux, il est apparu nécessaire de développer un travail spécifique en direction de la jeunesse, aussi bien dans le domaine éducatif que dans celui de la formation et l'accès à l'emploi. Dans ces deux derniers secteurs l'action du PLIE et de la Mission Locale sera complétée au plus près du terrain en lien avec les équipes de médiateurs rattachées au secteur municipal de la jeunesse et avec le référent emploi du centre social et culturel.

Sur le Plan éducatif, en accord avec les instances de l'Education Nationale, une démarche de **veille éducative** vient d'être initiée. Elle pourra évoluer vers la mise en place d'un dispositif de **réussite éducative** dès lors que l'ensemble des acteurs impliqués en auront validé l'opportunité.



CUCS VILLE DE BEGLES
ORIENTATIONS 2007-2009
SANTE, DEVELOPPEMENT SOCIAL

PREAMBULE

Les axes santé et développement social du Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'inscrivent dans la politique de développement social mise en œuvre sur les quartiers prioritaires par la Ville de Bègles.

Il s'agit, à partir de l'analyse des besoins sociaux, de mener une action générale de développement social sur les territoires ainsi que des actions spécifiques s'appuyant sur une démarche partenariale impliquant les institutions, les acteurs sociaux et la population dans la prévention et la lutte contre les phénomènes d'exclusion.

Ainsi, dans le cadre de l'ORU Yves Farge-Quartier Nord-Est, la ville de Bègles a engagé une réflexion sur les équipements de proximité à mettre en place afin de répondre aux besoins des habitants du quartier.

De par sa finalité et ses missions, un centre social et culturel a semblé l'équipement répondant le mieux aux objectifs définis par la ville et aux enjeux sous-tendus par l'ORU. En effet, le centre social et culturel doit susciter la participation des usagers et des habitants à la définition des besoins et aux prises de décision les concernant.

Il est alors apparu nécessaire de faire évoluer la Maison de Quartier existant depuis 1998 vers la création d'un centre social et culturel.

Aussi, dès septembre 2004, la ville de Bègles a démarré une démarche en vue de la création d'un centre social et culturel.

Dans ce cadre, la réalisation d'un "diagnostic territorial partagé", devant permettre de faire un état des lieux des actions existantes et définir les actions à développer, a abouti à la création du **centre social et culturel** « l'Estey », en juillet 2006, et a fait apparaître la nécessité de mettre l'accent sur le soutien à la **parentalité** et la **prévention santé**.

De même, en lien avec les événements nationaux, un certain nombre d'incidents ont eu lieu, début novembre 2005 sur les quartiers, principalement à Yves Farge. Des interpellations de jeunes, dont certains mineurs, ont été suivies de comparutions immédiates et de peines d'incarcération traumatisantes tant pour les jeunes que pour leur famille.

Des mesures d'urgence ont été mises en place, en réponse à cette situation de crise : accompagnement social, écoute et soutien des jeunes et de leur famille ; **permanence d'information juridique** sur la cité ...

Toutefois, la Ville souhaite apporter des réponses à plus long terme. C'est la raison pour laquelle, l'obtention du label **Point Info Familles** et la mise en place de **groupes de parole** à Yves Farge se sont ajoutés, en 2006, aux actions de soutien traditionnellement menées au Forum des Services, telles que la **médiation familiale**, la **médiation interculturelle**, le **Point Info Vacances**. De même, des actions

telles que « l'opération 1 Jeune-1 Senior » ont été développées afin de favoriser la solidarité et la citoyenneté.

1- LA SANTE

L'action se veut un approfondissement du travail mené à travers l'organisation de la Quinzaine Santé en début d'année 2006 et souhaite s'appuyer sur une rationalisation de la démarche.

En effet, cette action qui a mobilisé un grand nombre d'habitants et de partenaires à travers les actions qui leur étaient consacrées, a prouvé que la santé pouvait être traitée de façon collective.

L'évaluation a montré qu'un travail pérenne était nécessaire et que les conditions étaient requises pour le mettre en place. Le traitement de certaines thématiques telles que l'hygiène quotidienne à travers la pratique physique, l'alimentation et le sommeil ont commencé à être traitées de façon satisfaisante, d'autres telles que la santé comme obstacle à l'insertion socio-professionnelle et la souffrance psychologique des jeunes exprimée à travers les conduites addictives et la prise de risque en général méritent un traitement plus abouti.

La mise en place d'ateliers tels que la **socio-esthétique**, permettant de restaurer l'image de soi, et l'ouverture du **Point Accueil Santé Jeunes** (permanences, soutien psychologique, prévention en direction des adolescents ou jeunes adultes issus de quartiers et présentant des troubles psychiques), en s'appuyant sur un réseau impliquant les différents acteurs médico-sociaux, vont dans ce sens.

Enfin, l'inscription du CCAS dans la démarche **Atelier Santé Ville**, en complément de l'action du Réseau Santé Solidarité, doit, à l'issue de la phase de diagnostic, permettre :

- d'identifier les besoins spécifiques des habitants résidant dans les quartiers prioritaires ;
- de mobiliser le partenariat local ;
- de favoriser l'accès aux soins et une meilleure prise en charge de la santé pour les publics en situation de vulnérabilité.

2- DEVELOPPEMENT SOCIAL

"L'OPERATION 1 JEUNE-1 SENIOR" :

L'objectif de l'action est de développer la solidarité entre générations en proposant « un petit job » à des jeunes béglaïs.

L'action s'adresse aux jeunes des quartiers prioritaires, âgés de 16 à 18 ans. Il s'agit de proposer un service non pourvu ou insuffisamment pourvu à des Personne âgées et/ou en perte d'autonomie afin d'améliorer leur quotidien.

Les domaines d'intervention identifiés sont :

- l'aide à la mobilité : accompagnement dans les transports et pour faire les courses (shopping) ;

- accompagnement dans l'accès aux loisirs : sorties à la journée, animations et ateliers organisés par le Bureau Information Seniors ;
- échanges de savoirs : atelier « cyber-thé » (1 jeune accompagne 1 senior dans l'apprentissage de l'outil informatique et l'utilisation d'internet ;
- accompagnement dans l'accès aux services pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

LE SOUTIEN A LA PARENTALITE :

Il s'agit de mettre en place une action coordonnée en direction des parents rencontrant ou non des difficultés particulières dans l'éducation de leurs enfants et résidant dans les quartiers prioritaires de la commune.

Cette action répond à un triple objectif :

- donner la parole aux habitants ;
- soutenir les parents dans leur rôle éducatif ;
- permettre aux pères de retrouver leur place.

A cet effet, il convient de :

- mettre en place sur les quartiers des **groupes de parole interculturels**, des **ateliers de parents**, des actions de médiation interculturelle afin de rapprocher les parents des institutions telles que l'éducation nationale et la justice ...
- accroître la capacité du **lieu d'accueil parents-enfants** « Récré-Matin » en créant une nouvelle permanence sur le quartier Thorez-Goélands ;
- développer l'**accès à la culture, au sport et aux loisirs** afin de permettre aux parents et à leurs enfants d'accéder à une offre d'accueil ou de loisirs en commun ;
- favoriser les départs en vacances.

La mobilisation des parents passe par le relais assuré par les travailleurs sociaux, le centre social et le service de PMI.

LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL :

Les enjeux :

Développer une offre de services de proximité mieux équilibrée, ne privilégiant pas uniquement les enfants et les jeunes, mais également les familles.

Favoriser les occasions d'échanges entre publics différents au sein des équipements et services proposés, en définissant des actions en direction de toutes les couches de la population et pas seulement en direction de publics ciblés.

Faciliter l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté en s'appuyant sur une démarche participative de la part des habitants.

Les axes de développement :

La réalisation du "diagnostic territorial partagé" a permis d'établir que l'activité du centre social et culturel pouvait s'organiser autour de 4 axes de développement :

1. Les familles :

Accompagner et soutenir les familles dans leur pluralité et dans la diversité de leurs besoins et de leurs attentes.

Soutenir la parentalité.

Favoriser leur accès à la culture, aux loisirs et au sport.

2. L'animation de la vie locale :

Favoriser la participation des habitants et des usagers à la vie du Centre Social et à la vie locale.

Garantir la co-animation des projets du Centre Social et Culturel en favorisant la prise en compte de la parole de chacun

Impliquer les habitants dans les espaces de concertation et d'animation des lieux de vie.

3. L'accès aux droits et l'insertion :

Renforcer le lien social.

Etre un lieu de rencontres et de médiations interculturelles et intergénérationnelles.

Rapprocher les habitants et des dispositifs et des acteurs de droit commun.

4. L'information :

Garantir en permanence la Communication et l'information.

Participation des usagers :

Un Conseil d'Usagers et 4 commissions thématiques, représentant les 4 axes de développement, participent à l'élaboration des projets du Centre Social et Culturel et sont consultés sur toute question d'intérêt général intéressant les prestations du Centre Social et Culturel.

CUCS Ville de BEGLES
Orientations 2007/2009
Citoyenneté et Prévention de la délinquance

La Ville dispose d'un Contrat Local de Sécurité, signé le 4 novembre 1999 et d'un Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance mis en place le 2 avril 2004.

Les orientations, établies sur la base d'un diagnostic communal en matière d'insécurité, visent les domaines suivants :

- la promotion d'actions diversifiées de prévention et de médiation
- la lutte contre le sentiment d'insécurité
- le développement du droit dans la Ville et le rendre accessible

La sécurité des citoyens dans leur vie quotidienne et la tranquillité publique ne peuvent pas être assurées de façon durable sans agir à la fois par la prévention, la sanction, la réparation et l'éducation civique. La sécurité est l'affaire de tous, elle implique donc une mobilisation de l'Etat, de la commune, des bailleurs sociaux, des transporteurs publics, des associations oeuvrant dans le domaine social et de l'ensemble des acteurs éducatifs, y compris les parents. C'est pourquoi, au travers du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la mobilisation des institutions et des acteurs locaux sera effective, dans le respect des compétences de chacun.

La commune de Bègles, au travers du travail mené dans ces instances, s'est donc orientée davantage vers la mise en œuvre d'actions diversifiées de prévention précisées ci-après en étroite collaboration avec chacun des partenaires. Elles tiennent également compte des demandes exprimées par les jeunes et habitants des quartiers prioritaires lors des rencontres régulières existantes et celles mises en place au lendemain des violences urbaines de novembre 2005.

V la promotion d'actions diversifiées de prévention.

1.1 régulation des conflits, au travers de la création d'emplois de médiateurs:

- dans les quartiers, avec l'installation de 2 Points Accueil Jeunes et des permanences décentralisées

- sur l'ensemble de la commune, avec l'intervention du garde urbain pour tout ce qui concerne les troubles de voisinages, le bruit ... Des précisions seront données au titre du Volet Habitat et cadre de vie, avec les moyens mis en œuvre avec la Gestion Urbaine de Proximité.

Pour ce qui concerne les transports, les actions de sensibilisation mises en place entre le collège Neruda et la Connex seront poursuivies ainsi que celles mises en place entre le collège Berthelot et la Ville qui assure le transport des élèves entre le quartier Marcel Sembat et cet établissement.

1-2 mise en place d'actions de prévention des violences scolaires et d'éducation à la citoyenneté.

Les actions, déclinées par quartier, visent à

- Prévenir les conflits avec la présence, sur chaque collège, de 2 médiateurs du Point Accueil Jeunes, tous les midis et 2 fois par semaine en soirée ainsi que la présence

d'équipe d'animateurs sur les écoles primaires, pendant le moment de l'interclasse du midi.

- Développer l'éducation à la citoyenneté, avec la formation des délégués élèves et la responsabilisation des élèves et leur famille dans la vie des établissements, tant collèges qu'écoles primaires.
- Préserver la santé des élèves, avec le suivi sanitaire et médical assuré par l'infirmière scolaire, attachée à chaque collège et par les actions développées au sein du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

1-3 prévenir le décrochage scolaire et l'absentéisme

Ces actions seront développées dans la partie thématique volet éducatif.

Elles visent la poursuite du dispositif « Ecole ouverte » existant sur le collège Neruda, celui de veille éducative territoriale qui pourra évoluer vers la mise en place d'une Equipe de Réussite Educative et la mise en place de mesures alternatives à l'exclusion, avec l'association Remue-Méninges.

1-4 prévention des conduites addictives et des troubles comportementaux

Dans le domaine de lutte contre l'alcool, un travail est engagé depuis 2004 avec le comité girondin de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie pour la mise en oeuvre d'action sur deux événements culturels et festifs importants de la Commune : la Fête de la Morue et Jours de Fête à Mussonville. Il s'est poursuivi par la mise en place, en 2006, d'une formation avec des partenaires associatifs et institutionnels du CLSPD, sur la lutte contre l'abus d'usage de drogue et d'alcool chez les adolescents. Cette action vise à ce que chaque institution représentée se saisisse de cette thématique au sein de ses propres structures et poursuive la sensibilisation des publics qu'elle accueille. Il conviendra de maintenir la mobilisation des partenaires sur cette question et d'intégrer cette action au sein de l'Atelier Santé Ville, et de l'élargir à d'autres publics (en direction des familles, des femmes enceintes)

Un Point Accueil Ecoute Jeunes vient d'être mis en place au Centre Social et Culturel, avec une permanence de 3h/semaine. Il conviendra de veiller à mener un travail de communication appropriée en direction des familles et jeunes des quartiers prioritaires.

1-5 prévention contre les violences dans le sport.

Même si ce phénomène a été vécu que très ponctuellement sur la commune, il semble nécessaire, à titre préventif, de réfléchir, avec les clubs sportifs, à établir un partenariat entre eux et le service municipal des sports, dont les éducateurs sportifs interviennent déjà dans le temps scolaire des écoles primaires.

1-6 soutien à la parentalité

Ces actions seront développées dans la partie thématique développement social.

Elles visent la poursuite de groupes de paroles par quartier, afin de restaurer les parents dans leur rôle éducatif, d'accroître la capacité d'accueil d'un lieu parents-Enfants (action récré-matin) par une permanence sur le quartier Thorez-Goélands et de favoriser le départ en vacances, des familles.

1-7 poursuite du programme des actions Ville Vie Vacances développées dans les quartiers par les différents partenaires.

Ces actions visent prioritairement un public jeune âgé de 11 à 18 ans et portent sur des activités proposées ou élaborées par ce public, pendant les périodes de congés (Février, Pâques, Eté et occasionnellement Toussaint). Une meilleure cohérence entre ces actions et celles des autres dispositifs éducatifs (Contrat Educatif Local, Contrat Enfance Jeunesse...) est actuellement mise en oeuvre pour la construction d'un projet éducatif lisible à l'échelle des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Cette démarche ne pourra que renforcer le partenariat existant et l'efficacité attendue de ces actions auprès du public concerné.

1-8 développement de la citoyenneté et de la solidarité entre générations

Cette action sera développée dans la partie thématique développement social.

Il s'agit de l'opération 1 jeune - 1 senior, qui vise à développer la solidarité entre génération en proposant un « petit job » à des jeunes béglais.

la lutte contre le sentiment d'insécurité

2-1 Renforcement des coordinations avec les services de la Police Nationale

Le partenariat établi entre le commissariat et la Ville (avec les réunions mensuelles mises en place avec l'Elu délégué à la Politique de la Ville, le Chef de Cabinet du Maire, le Commissaire de Police et la coordinatrice du CLSPD) sera poursuivi.

2-2 Prévention des conflits d'usage des espaces publics

Ces actions seront développées dans la partie thématique Habitat et Cadre de Vie.

Elles visent à travailler avec les habitants sur l'utilisation inter-génération de ces espaces, via les groupes d'habitants constitués dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain , les Conseils de quartier et Conseils d'arrondissement ainsi que la prise en compte, dans les projets d'aménagement urbain, d'aménagements adaptés.

2-3 Lutte contre les violences intra-familiales et le sexisme

La Ville souhaite s'engager dans cette démarche et prendre en compte le travail réalisé avec le CRAES, sur 3 sites de l'agglomération bordelaise. Ainsi donc, une mobilisation des acteurs et un recueil de l' « état des lieux » pourraient être mis en place dès cette année et aboutir dès 2008 à l'établissement d'un programme d'actions visant à réduire le sexisme et à porter réponse de manière plus cohérente et plus complète aux situations de violences intra familiales.

2-4 Amélioration du traitement judiciaire des affaires

Il sera recherché une diversification des réponses judiciaires qui doit permettre des réponses adaptées, graduées et alternatives aux poursuites judiciaires (médiation pénale, Travaux d'Intérêts Généraux, réparations adaptées à la spécificité des infractions).

(engagement de la Ville à accueillir des TIG / vérification demandée au service des ressources humaines)

Il devra être recherché des moyens de « communication » de la condamnation. En effet, la population constate les infractions commises mais n'a pas la perception de la condamnation

(lorsque les auteurs sont jugés).

Le développement du droit dans la Ville et le rendre accessible.

3-1 *L'aide aux victimes* doit permettre à celles-ci de ne pas s'installer dans un sentiment de solitude, d'incompréhension, voire de rancœur contre le monde qui l'entoure, afin de lui permettre de retrouver son intégrité, sa place sociale et obtenir réparation de son préjudice.

Cela revêt donc différents aspects:

- la formation du personnel d'accueil au commissariat
- l'information sur les dispositifs existants localement (permanences au Forum des services) et au niveau de l'agglomération bordelaise (le bureau central d'aide aux victimes)

La Ville souhaite établir un travail en réseau entre le Commissariat, la MDSI, le CCAS et la coordinatrice du CLSPD. (*heures de vacation psychologue au Commissariat ?*)

3-2 *L'accès aux droits des plus démunis* doit permettre de combattre les situations d'exclusion et les écarts constatés entre le droit et la possibilité réelle de le mettre en oeuvre pour tous.

C'est dans ce contexte que des permanences de professionnels sont assurées au forum des services, en matière juridique et sociale.

Le Réseau Santé Solidarité intervient également dans le domaine de la santé.

La coordination

L'ensemble des actions présentées fera l'objet d'une évaluation annuelle, présentée lors des réunions plénières du CLSPD.

Le bureau constitué du CLSPD est l'instance de pilotage du volet citoyenneté et prévention de la Délinquance et le lieu de coordination des réponses en matière de prévention et de traitement de la délinquance, mises en oeuvre par les partenaires locaux. Il doit permettre une meilleure appréhension des incivilités commises et du sentiment d'insécurité et faciliter la co-production de réponses inhérentes à chaque partenaire, dans le respect de sa mission propre.